

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE SEVIGNACQ-MEYRACQ

Procès-Verbal

Séance du 12 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 juillet à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique MOULAT, Maire

Date de la convocation : 07 juillet 2023

Présents : Mme Lafargue, Mme Paquot, Mr Gelinet, Mme Peytier-Nollen, Mr Bonnasserre (arrivée à 20h50 avant le vote de la délibération), Mr Besinau, Mr Loustalot, Mr Capéran, Mme Cazalet, Mme Lacoste, Mr Cazenave

Absents excusés : Mr Aubriot, Mr Lanot-Grousset, Mr Carrère

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Peytier-Nollen

Membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Mme Peytier-Nollen

La séance est ouverte à 20h30

Ordre du jour :

- **Approbation des précédents PV.**
- **Informations du Maire**
- **Délibérations**
 - **Réhabilitation restaurant communal – Plan de financement**
- **Divers**

Réception des candidats à la reprise du restaurant communal pour présentation de leur projet

- **Questions orales des conseillers**

1. APPROBATION DU PRECEDENT PV :

Approbation à l'unanimité avec la modification suivante : mettre 19h30 à la place de 20h30 pour le début du conseil (1ère ligne du PV).

2. DIVERS

Réception des candidats à la reprise du restaurant communal pour présentation de leur projet.

Le conseil municipal reçoit les uns après les autres les candidats à la reprise du restaurant communal qui présentent leur plan de financement. Les membres du conseil sont aidés dans leur réflexion par un professionnel de la restauration, M. CASASSUS, enseignant dans un restaurant d'application palois.

Madame le maire informe le conseil qu'un des 3 candidats s'est désisté pour la présentation de ce soir qui doit comprendre un plan de financement.

L'audition des candidats, précédemment reçus en entretien avec Monique Moulat, Christine Paquot et Brigitte Peytier-Nollen, commence à 20h30 avec la prestation de :

Laetitia BIDART, Anthony DALLE MOLLE et Sarah LARRIEU, qui s'appuient sur un diaporama, une étude de marché locale (Facebook et supports papier - questionnaire disponible, 430 répondants). Un plan de financement très détaillé est remis.

Support de la société : création d'une SAS « Louveteaux », 50/50 entre les 2 jeunes femmes. Anthony en sera officiellement l'employé en tant que chef de cuisine.

Suivent Elodie CARASSUS, associée, Jérôme Martinez, ex plombier, ex barman, ex-gérant de restaurant, et Audrey MAYSONNAVE gérante pizzeria, traiteur, qui assurera la cuisine.

Support : SARL : 80% M. Martinez et 20% Mme CARASSUS.

Chiffre affaire estimé au-dessus de 340 000 euros sur 12 mois, avec une moyenne de 40 à 60 couverts/jour, en 2024, avec 2 employés dont la cuisinière et une serveuse.

Nom proposé : l'atelier ossalois

Discussion au sein du conseil municipal relative aux conditions de fonctionnement du restaurant : durée du bail, caution préalable, montant du loyer : 1200€ pour le local et 200€ pour la licence IV.

Chacun donne son avis sur les candidats. Les premiers emportent l'adhésion du conseil sous réserve de répondre positivement au cadre donné par la commune. Réponse leur sera donnée lundi 17 juillet.

Madame le maire nous informe que deux nouveaux candidats se présenteraient : le délai pour confirmer leur volonté est fixé à ce jeudi matin.

3. INFORMATIONS DU MAIRE

- Les maires d'une cinquantaine de communes ont été convoqués chez le préfet mercredi dernier, avec les calandretas en raison de la loi MOLAC de mai 2021, ayant trait aux contributions à la scolarisation des enfants allant dans le privé (alors qu'il existe une école publique). Le préfet ne peut en aucun cas exiger d'une commune qu'elle paie, il sert de médiateur pour fixer la participation en cas de conflit. La calandreta n'a pas précisé sa demande. Dans la mesure où les familles ont le choix de l'école, les communes ne sont pas favorables à l'attribution d'une somme aux calandretas. Il se peut que le tribunal administratif soit saisi.
- Directive de la DDTM pour identifier une zone d'énergie renouvelable (ENR) qui sera à intégrer au PLU.
- Madame le maire a été contactée pour faire partie d'une équipe sénatoriale, charge qu'elle a refusée, notamment pour rester sans étiquette.

4. DÉLIBÉRATIONS :

DÉLIBÉRATION N°2023-21**Réhabilitation du restaurant communal****Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel****Nombre de membres en exercice : 15****Présents : 12****Votants : 12**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif a été votée l'opération 130 – Réhabilitation du restaurant.

En effet le restaurant, propriété de la commune, dont les locaux ont été restitués en mars, nécessite des travaux de remise en état avant sa remise en service.

Par l'approbation de l'opération lors du vote du budget, le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur le principe du projet de réhabilitation.

Il apparaît nécessaire de prévoir, outre les travaux de stricte remise en état du local commercial, des travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel professionnel, afin de pouvoir louer le bar restaurant sous le régime de la location gérance.

Madame le Maire précise que ce projet pourrait être aidé par l'État via le projet Soutien au commerce rural porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Région au titre des derniers commerces de proximité, le fonds d'intervention du Département au titre des commerces de proximité indispensables à la population locales.

Les prestations de travaux et de fournitures d'équipement et mobilier sont estimées à 95 087€/HT d'après les différents devis reçus.

Le Plan de Financement Prévisionnel du Projet serait alors défini comme suit, pour un montant estimatif et provisoire :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
• Travaux	• Travaux	Etat - ANCT	20 000€	21%
- Menuiserie	13 188€	Région	18 067€	19%
- Plâtrerie	12 111€	Département	38 035€	40%
- Électricité	8719€			
Sous total	34 018€	<u>Sous-total :</u>	<u>76 102€</u>	<u>80%</u>
• Équipement & mobilier		Autofinancement	18 985€	20%
- Bar	25 420€			
- Gros matériel	35 649€			
Sous total	61 069€			
TOTAUX	95 087€/HT	95 087€/HT		100%

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'opération du restaurant communal, son plan de financement et de l'autoriser à demander les subventions présentées aux différentes administrations, comme détaillé ci-dessus.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réhabilitation du bar restaurant communal et son plan de financement tels que décrits ci-dessus

- charge Madame le Maire de signer les différents documents, contrats, demandes de subventions et marchés à intervenir

5. QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

La séance est levée à 23h29

Le Maire,

Le secrétaire,

Monique Moulat

Brigitte Peytier-Nollen